



Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry

N°55 - Trimestre 2/2021

ACENAS infos - le bulletin d'infos des riverains de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry

Merci à nos adhérents de l'Ain, de l'Isère et du Rhône de continuer à nous soutenir par leurs adhésions en 2021.

Notre environnement est moins bruyant actuellement avec la baisse du trafic, mais restons mobilisés pour le futur !



Ouf !!! Enfin un peu de liberté retrouvée, et moins de restrictions dans nos vies.

Nous sommes heureux de vous retrouver par l'intermédiaire de notre bulletin d'information.

Nous vous espérons en bonne santé et en forme pour cet été. Nous vous souhaitons de bonnes vacances et des retrouvailles avec votre famille et vos proches.

PROFITEZ !!! Et nous vous recommandons, pour vos déplacements, dans la mesure du possible, de privilégier le train plutôt que l'avion.

RENDEZ-VOUS SEPTEMBRE 2021

Retrouvons-nous sur les stands des forums des associations :

- Espace du SIM à Saint Laurent de Mure

le 4 septembre de 9 h à 19 h

- Salle à vocation pluraliste à Saint Pierre de Chandieu

le 4 septembre de 9 h à 13 h

Nous serons là pour répondre à vos questions et échanger avec vous sur différents sujets.

Merci par avance de nous rejoindre dans notre combat, soit par votre adhésion, soit par votre participation au sein de l'équipe de l'association. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Adhésion 2021

Adhésion en ligne : www.acenas.fr
Courrier : bulletin d'adhésion page 4



facebook 
ACENAS OFFICIEL

APPROCHE EQUILIBREE : LA LENTEUR DE MISE EN OEUVRE ATTAQUEE

L'ACENAS, 17 associations et collectifs se sont joints à l'UFCNA (Union française contre les nuisances des aéronefs) pour saisir le Président de la République et le Premier Ministre d'une demande d'application de la législation européenne.

La France ne respecte pas le règlement UE 598/2014, entré en application en 2016 !

Ce dernier impose aux États membres de réaliser, ou de faire réaliser, une étude d'approche équilibrée pour chacun des aéroports où sont opérés plus de 50 000 mouvements d'aéronefs de plus de 34 tonnes par an, dès lors qu'un problème de bruit a été identifié, ou qu'une nouvelle restriction d'exploitation est envisagée. Cette étude permet de retenir plusieurs mesures ou combinaisons de mesures pour réduire le bruit autour des aéroports.



L'approche équilibrée s'appuie sur quatre "piliers":

- 1- réduction du bruit à la source : nouvelles motorisations, renouvellement de la flotte ...
- 2- planification et gestion foncière : planification globale, gestion des terrains, isolation phonique des bâtiments...
- 3- procédures opérationnelles limitant le bruit : procédures de moindre bruit, pistes préférentielles, procédures d'approche et de décollage ..
- 4- restrictions opérationnelles : limiter l'accès d'un avion à un aéroport ; restrictions globales (tout le trafic), restrictions spécifiques à certains types d'avions selon leurs caractéristiques sonores (exemple : < 13 EPNdB) ou restrictions partielles appliquées à certaines périodes (heures, journée, ...)

En France, Lyon-St-Exupéry et 8 autres aéroports sont concernés de façon obligatoire. Aujourd'hui, certains d'entre eux ont engagé une telle étude, mais aucune autorité indépendante n'a été désignée par l'Etat pour la conduite des études. La réalisation des cartes stratégiques de bruit nécessaires pour identifier un dépassement des valeurs limites n'a pas été révisée et publiée.

L'Etat français est donc en infraction vis-à-vis du Règlement.

Conséquence : aucune mesure de réduction réelle et tangible du bruit aérien n'est envisagée à ce jour alors que les conséquences sanitaires nécessitent d'agir sans tarder.

C'est pourquoi les associations ont saisi en mars 2021 le Président de la République et le Premier Ministre d'une demande d'injonction aux préfets compétents de faire réaliser et publier, dans les meilleurs délais, une étude d'approche équilibrée pour les 9 aéroports concernés, de réexaminer la pertinence des cartes stratégiques de bruit et de les publier, de désigner la ou les autorité(s) administrative(s) indépendante(s) en charge de la conduite des études d'approche équilibrée pouvant conduire à l'établissement de restrictions d'exploitation.

Pour en savoir plus : <http://www.ufcna>.

LOI CLIMAT ET RESILIENCE

La bataille n'est pas gagnée, mais une certaine avancée est à noter. Le vote par l'Assemblée Nationale le 04/05/21 vient d'adopter la loi Climat et Résilience. Toutefois le texte doit encore passer entre les mains des sénateurs au mois de juin.

Bien sûr, ce n'est pas suffisant !!! La convention citoyenne, que nous devons remercier pour son implication, avait pour sa part, préconisé une interdiction des vols intérieurs courts dans l'hexagone dès une alternative de 4H par le train, malheureusement, il n'a été retenu que l'alternative de 2H30.

Il y aura donc moins de vols annulés. Même si nous devons nous en contenter dans l'immédiat, il s'agit d'un premier pas vers la prise de conscience. *Il faut impérativement agir pour la baisse du bilan carbone du secteur aérien.*

Prenons nos responsabilités, quant au choix pour nos déplacements....



ACENAS ET METROPOLE DE LYON : MEME COMBAT CONTRE AMAZON

Fin 2020, nous avons rencontré Mr Kohlhaas, 5ème Vice-Président de la métropole de Lyon . Il est en charge des « déplacements, intermodalités et logistique urbaine » et nouvel élu de la Métropole de Lyon.

Le rappel des engagements de l'ACENAS contre le développement de l'aéroport a débouché sur un échange plus large sur l'avenir de l'est lyonnais.



La métropole a confirmé son opposition au développement des plateformes logistiques telles que celles d'Amazon.

L'ACENAS en s'opposant dès le début au projet a permis de bloquer jusqu'à présent la construction de cette plateforme (permettant ainsi à de nombreuses autres associations de rejoindre ce combat).

Pour rappel, l'ACENAS et FRACTURE ont fait appel de la décision du tribunal administratif de valider le permis de construire malgré les préconisations du rapporteur public qui avait demandé son annulation . Le combat contre la plateforme Amazon continue

ELARGISSEMENT A46 SUD



L'ACENAS, très soucieuse de la qualité de vie des habitants des communes riveraines, a apporté tout son soutien à la fédération FRACTURE, qui a saisi le conseil d'état, pour tenter de faire annuler le projet d'élargissement de l'A46 Sud, qui serait très néfaste par un accroissement des nuisances (notamment pollution atmosphérique et bruit).

Afin de faire entendre notre voix, nous avons donc fait parvenir un courrier à tous les élus de la CCEL, pour redire notre opposition à ce projet.

En effet, il est à craindre que cet élargissement de l'A46 permette l'augmentation du nombre de véhicules, sans améliorer la fluidité du trafic, mais avec une dégradation accrue de la santé des riverains.

Restons vigilants face à l'évolution de notre environnement local.

L'élargissement de l'A46 sud à 2x3 voies est refusé par les associations de défense de l'environnement de l'Est Lyonnais

ACENAS VS VENTE DE L'AEROPORT A VINCI

Le Conseil d'État n'a pas retenu la demande d'annulation de la vente mais notre droit d'accès à la documentation et au cahier des charges de la transaction, qui nous a été reconnu par la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) devrait être confirmé par le tribunal administratif de Paris.



POURQUOI SOUTENIR L'ACENAS ?

Vous ne voulez pas que la pollution et le bruit des avions dégradent votre santé, votre cadre de vie et la valeur de votre patrimoine? Rejoignez-nous pour exiger le respect des riverains. *Comment ?*

- Adhérez en 2021 : vos 5 € symbolisent votre soutien et encouragent nos bénévoles.
- Venez nous rencontrer le 4 septembre 2021 aux forums des associations de St Laurent de Mure et de St Pierre de Chandieu.
- Devenez un membre actif : distribution bulletins, conseil d'administration, bureau.

Adhérez à l'Acenas pour 2021

Adhésion en ligne sur www.acenas.fr



Paiement sécurisé par carte bancaire
Plus rapide, plus pratique
& pas de timbre.

Réception du certificat d'adhésion par email de suite.
Tâches administratives réduites pour les bénévoles !

Ou adhésion par voie postale :

envoyez ce bulletin d'adhésion + le chèque à l'adresse suivante :
ACENAS - Mairie - 2 route d'Heyrieux - 69720 Saint Laurent de Mure

A Heyrieux & Jonage, une boîte postale ACENAS est à votre disposition en mairie

Tous les membres de la famille peuvent adhérer

Adhérent 1 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 2 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 3 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adhérent 4 : 1ère adhésion Renouvellement Oui pour aider à distribuer le bulletin d'infos dans mon quartier

Nom : Prénom : Email :

Adresse complète (important) :

Date : Signature :

ADHESION 2021

Adhésion standard 5 € **ou** Adhésion de soutien 10 €

5 € x = 10 € x =

+

*si vous le
désirez*

DON 2021

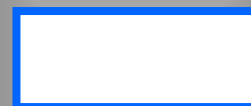
10 €

20 €

50 €

Autre montant :

TOTAL GENERAL



Réglé par chèque

ci-joint

Pour tout don versé avant le 31/12/2021, un justificatif vous sera fourni début 2022, qui vous permettra de déduire 66 % du montant du don de votre impôt conformément à l'article 200-2 du CGI.

Bulletin édité par l'équipe communication de l'Acenas à 18 000 exemplaires et distribué par des bénévoles.

Directeur de publication : Thierry Truchet - ACENAS - Mairie - 2 route d'Heyrieux - 69720 Saint Laurent de Mure - infos@acenas.fr

Anciens numéros en téléchargement sur www.acenas.fr - Ne pas jeter sur la voie publique - Copyright ACENAS 2021 / Edition trimestre 2/2021

Note d'information : vous pouvez consulter notre politique de confidentialité, nos conditions d'adhésion et votre droit de rétractation sur www.acenas.fr